Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_51-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025

Date de la séance

20/11/2025

Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23

Présents 18

Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Madame le Maire propose d'apporter une modification au budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 96 034.80 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes : 2103.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des voix – 19 pour – 3 abstentions (MM. DUCHENE, LOMBARD, AVIEZ)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_52-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

① 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

| Nombre | de | membres | - |
|-------------|----|---------|---|
| En exercice | 23 | | |
| Présents | 18 | | |
| Votants | 22 | | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Exercice 2023

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le Monsieur le Trésorier Principal d'Amiens a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'état, aux diligence nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 203.07 € au compte 6541. Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause :

| 2021 | T-293 | 121.27 | |
|------|-------|--------|--|
| 2020 | T-148 | 26.00 | antid filmichnia quas vintillacomo critilino dessoci en y conjunça |
| 2021 | T-39 | 9.00 | terp in vest site constituent of the literature in the construction and constituent of the constituent of th |
| 2021 | T-74 | 18.30 | |
| 2021 | T-42 | 28.50 | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, admet à l'unanimité en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 à l'article 6541.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits



Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_53-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

| ore de | membres |
|--------|---------|
| ice 23 | |
| 18 | |
| 22 | |
| | ice 23 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Exercice 2025

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le Monsieur le Trésorier Principal d'Amiens a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'état, aux diligence nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 326.19 € au compte 6541 et 202.80 € au compte 6542.

Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause :

| 2021 - T-35-1 | Garderie | 20.30 |
|---------------|----------|--------|
| 2023-T-65-1 | Cantine | 18.60 |
| 2023-T-244-1 | Garderie | 0.19 |
| 2019-T-150-1 | Divers | 119.20 |
| 2020-T-57-1 | Divers | 119.20 |
| 2024-T-48-1 | Cantine | 27.00 |
| 2023-T-164-1 | Cantine | 21.70 |
| 2024-T-162-T | Divers | 202.80 |

dont le detail figure ci-dessus. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 à l'article 6541 et 65

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_53-DE

Fait et delibère en seance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_54-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

21/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Encaissement chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'encaisser :

- Un chèque de 3363.97 € de GROUPAMA en remboursement d'un sinistre
- Un chèque de 363.47 € de GROUPAMA en remboursement d'un sinistre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 080-218006807-20251120-2025_55-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

D 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025

Date de la séance 20/11/2025

Date d'affichage

21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18

Votants 22

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle. Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Subvention

Madame le Maire fait un point sur la demande de subvention suivante :

Association du personnel

750 €

Madame le Maire propose de verser les subventions énumérées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de ces subventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_56-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

21/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - CONTRAT A DUREE DETERMINEE remplacement agent en CLD - Adjoint technique

Madame le Maire informe qu'aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de recruter un agent dans le service technique à compter du 1^{er} décembre 2025 en raison d'un remplacement d'un agent en congé maladie.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique.

Ce contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an renouvelable tous les 3 mois.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C -- Cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans les espaces verts dans le secteur du privé ou public.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au grade adjoint technique.

Enfin le régime indemnitaire instauré, est applicable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

que les dispositions de la presente deliberation prend Reçu en préfecture le 21/11/2025

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Publié le

informe que la présente délibération peut faire l'obje ID: 080-218006807-20251120-2025_56-DE

pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois a compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et delibere en seance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_57-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

② 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE (pour les besoins de continuité du service)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-14°; Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à une vacance d'emploi Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

La création à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à une vacance d'emploi dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Il devra justifier d'un niveau scolaire équivalent à un CAP. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_58-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Suppression de poste

Madame le Maire propose au conseil municipal de supprimer 2 postes :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_59-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

@ 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents Votants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BAQUET Laurence, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, LOMBARD Daniel, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – L'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisée des agents de la collectivité pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, Vu l'avis du comité social territorial en date du 09/09/2025,

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de Saleux souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15€ par agent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;

d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Envoyé en préfecture le 21/11/2025 Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_59-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_60-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

① 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Prestation de nettoyage de l'Ecole Joliot Curie

L'externalisation du nettoyage est une solution pour permettre l'efficience de la commune sur cette thématique.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil une proposition de la Société GROUPE SENSA PROPRETE qui s'orienterait vers une prestation d'un coût d'environ 2400.55 euros HT par mois. Considérant la nouvelle organisation ;

Considérant le départ prochain à la retraite du personnel dédié à l'entretien des locaux communaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition de la société GROUPE SENSA PROPRETE pour la prestation de nettoyage des locaux communaux
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents permettant l'avancement de ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_61-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents : MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE **ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTES**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 49 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

La commune de SALEUX, Electricité de France et Enedis ont conclu le 26 Novembre 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire

Par avenant du 20 novembre 2024, les parties audit accord-cadre ont modifié le B de l'article 49 du cahier des charges de ce modèle de contrat de concession, de façon à mieux tenir compte des principes en vigueur, tout en respectant l'équilibre global du contrat selon les règles générales applicables aux concessions, le modèle concessif péréqué de la distribution publique d'électricité et le principe selon lequel cette indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 49 du cahier des charges du contrat de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant n°2 proposé par Enedis,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 relatif au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de ventes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_63-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Numérotation site de stockage d'électricité

Madame le Maire expose au conseil municipal que le site de stockage d'électricité situé Route de Beauvais (RD 210) ne possède pas de numéro et propose de le numéroter comme suit :

2 Route de Beauvais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des voix – 19 pour – 3 abstentions (MM. DUCHENE, LOMBARD, AVIEZ) la numérotation du site de stockage.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_62-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Numérotation maison

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une maison située au 7 rue du tour des haies a été divisée en plusieurs logements et propose de les numérotés comme suit :

7 rue du tour des haies

7 bis rue du tour des haies

7 ter rue du tour des haies

Des plans annotés sont joints à cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité la numérotation des logements.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_64-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33,27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

| N | on | าb | re | de | me | mi | pres | į |
|---------------------------------|----|----------------|----|----|----|----|------|---|
| THE CASE OF THE PERSON NAMED IN | - | - ACTION COLOR | - | - | - | - | - | - |

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - PRET D'UN MINIBUS

Madame le Maire indique au conseil municipal que la commune souhaite mettre à disposition dans le cadre d'une convention, le minibus de la commune au profit des associations de sport en compétition, à but non lucratif ayant leur siège dans la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_65-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

① 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

| | Nombre | de | membres |
|----|----------|----|---------|
| | | | |
| En | exercice | 23 | |

Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étalent présents : MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

Secrétaires de séance : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – RENOUVELLEMENT CONTRAT SACPA (fourrière animale)

Le Conseil Municipal propose de renouveler le contrat SACPA pour une période allant du 1er janvier 2026 au 30 novembre 2026 reconduite par tacite reconduction par période de 12 mois sans que sa durée totale n'excède le 30 novembre 2028.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE : 2793 habitants x 1.00€ HT soit un montant annuel global de 2793 € HT ou 3351.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_66-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

② 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - Rétrocession par l'Etat SANEF - A16

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Etat transfère à la Commune de Saleux des biens constituant des rétablissements de voiries, conformément à la directive du 13 avril 1976, après régularisation de la situation juridique de l'ensemble des immeubles acquis dans le cadre de la construction de l'autoroute A16 et ce, pour se conformer aux prescriptions de la directive relative à la domanialité des terrains acquis dans le cadre de la construction des autoroutes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte administratif relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité la rétrocession par l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025_68-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

① 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance

Date d'affichage

21/11/2025

20/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maïté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET - CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 signée avec la Caisse d'Allocations Familiales arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La CTG intègre et cofinance, via le Bonus Territoire, les services aux familles éligibles et soutenus par la collectivité (ex. : crèche à gestion PSU, accueil de loisirs).

Quant aux principaux enjeux de la future CTG 2026-2030, ce seront les suivants :

- Répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires
 - Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
 - Mobiliser, soutenir les parents dans l'exercice de la parentalité
 - Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale
 - Favoriser l'innovation et la transition écologique

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la future CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 5 ans, ainsi que les avenants pouvant s'y joindre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.





Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID: 080-218006807-20251120-2025 67-DE

Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens-7 Commune de SALEUX 80480

© 03.22.33.27.27

Date de la convocation : 14/11/2025 Date de la séance 20/11/2025 Date d'affichage 21/11/2025

Nombre de membres

En exercice 23 Présents 18 Votants 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame RAMBOUR Isabelle, Maire

Étaient présents: MM. RAMBOUR Isabelle, PETIT-GAS Annie, BERTRAND Rudy, NIQUET Béatrice, PRONNIER Bruno, DEREGNAUCOURT Christiane, BERTHE Dominique, BUTIN Hervé, CARDON Marie-Christine, DEMOLLIENS Thierry, DIEU Annick, DOUAY Laurent, LE COINTE Maïté, LHERITIER Yasmine, PASQUIER, Odile, PEDOT Maryvonne, DUCHENE Annie, AVIEZ Stéphane.

Monsieur BERTRAND Jean donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Rudy Monsieur CHAMPION Jean-Paul donne pouvoir à Madame RAMBOUR Isabelle Monsieur BURNICHON Philippe donne pouvoir à Monsieur PRONNIER Bruno Monsieur LOMBARD Daniel donne pouvoir à Madame DUCHENE Annie

Était excusé : Madame BAQUET Laurence

<u>Secrétaires de séance</u> : Madame LECOINTE Maîté et Madame DEREGNAUCOURT Christiane

OBJET – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -Filières « REP » Responsabilité Élargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

Rapporteur: Madame Le Maire EXPOSE

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser: Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer: Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- Soutenir: Soutien financier aux communes au titre du nettoiement des rues
- Assurer: Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoiement des voieries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cfannexe 1).

En contrepartie, la commune de Saleux va mettre en place dans le cadre de ce d

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le

Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentratio ID : 080-218006807-20251120-2025_67-DE dispositifs de collecte existants

 Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoiement, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et reprécisé cidessous.

| Typologis dii collectivita | Muntant Chabitantian |
|---|----------------------|
| Urbsin - continues dont la population est superieure ou egale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents | 1.08 |
| Urbain dense: communes dont la population est supérieure où egale à 50 000 habitants permanents | 2,08 |
| Rural communies dont la population est infaneure a 5.000 habitants permanents | 0.50 |
| Touristique communes urbeines ou rurales presentant au moins un des trois criteres suivants - Plus d'15 lits touristique par habitant - Un taux de residences tecondaires tuperieur à 50 % - Au trions 10 commerces pour 1000 habitants | 1.58 |

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La Commune de Saleux est compétente en matière de nettojement des voieries.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020;

Vules articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement;

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DELIBERE

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la Commune de Saleux et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : Autorise Madame le Maire de la commune de Saleux ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Annexes:

Annexe 1: Contrat-type ALCOME

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

